

## Bulletin Réservation Location Voilier+Skipper totale/partielle

**Nom :** \_\_\_\_\_ **Prénom :** \_\_\_\_\_  
**Date Naissance :** \_\_\_\_\_  
**Adresse :** \_\_\_\_\_ **CP :** \_\_\_\_\_ **Ville :** \_\_\_\_\_  
**Tel :** \_\_\_\_\_ **@ :** \_\_\_\_\_

Location + skipper		Choix Location/ Totalité				Quote-part locat° partielle			
Choix	Stage-croisière								
	Durée locations	Jours				Jours			
Dates	Embarquement	du	/	à	hrs	du	/	à	hrs
	Débarquement	au	/	à	hrs	au	/	à	hrs
Ports	Embarquement								
	Débarquement								

<b>Tarifs Location</b>		€		€
Part location voilier	%	€	%	€
Part Skipper-instru	%	€	%	€
Caisse de bord *	€ x nbr jrs x pers=	€	€ x nbr jrs x pers=	€
<b>Sous Totaux</b>		€		€
* Forfait Avitaillement/Frais port/Carburant/Laverie/Ménage(30€/jr/Pers)Non remboursable				<b>Total cumul</b> €

## Tarifs location Voilier Feeling 446 + skipper/ instructeur

W.e 03 jrs 1/2	2110€	2350€	(+) location Feeling 446
1 sem 06 jrs 1/2	3810€	4150€	(+) Prestation Skipper/instructeur
08 jrs 1/2	5070€	5370€	(-) Forfait Caisse de bord *

Règlement effectué par chèque (€) à l'ordre de Sail-Master-Training Sarlu  
 Le souscripteur reconnaît avoir pris connaissance des conditions gales et particulières figurant au verso pour les avoir lues et approuvées.  
 Par ailleurs il certifie savoir nager et tenir informé le Skipper de toute pathologie médicale pouvant entrainer une intervention à distance.

Sail-Master-Training Sarlu Cap 88000€ N°Siret : 498675198 RCS Marseille  
 N°Etablissemt.DRDJS: ET003797 N°Habilitation°Tourisme : IMO.13130028  
 RC pro AXA 3805699704 N°Contrat plaisance AXA : 3721055904

## Conditions de LOCATION du FEELING 446 "Lady KALINKA"

### ARTICLE I. ASSURANCE DU BATEAU ET FRANCHISE (Extait Contrat location)

- 1) Le propriétaire déclare avoir souscrit une police d'assurance tous risques...
- 2) La police d'assurance ne garantit pas les personnes transportées sur le...
- 3) Le propriétaire dégage toute responsabilité pour les pertes ou dommages...

### ARTICLE II. PRISE EN CHARGE

- 1) La prise en charge du bateau par le locataire ne peut en aucun cas être ...
- 2) Le descriptif et ses éléments d'armement et d'équipement sont établis sur...
- 3) Les frais de port & d'avitaillement + prise en charge nourriture skipper.

### ARTICLE III. UTILISATION DU BATEAU - RESPONSABILITÉS - AVARIES.

- 3) Lorsqu'un skipper professionnel est engagé, il exerce un rôle de conseil : La pleine et entière responsabilité du bateau et de son équipage reste à la charge du locataire. Lorsque le navire est loué avec équipage, le locataire ou la personne (non professionnelle) désignée responsable du navire supporte la responsabilité civile et pénale de Capitaine/conformément au droit maritime.
- 4) Le locataire s'engage à n'embarquer que le nombre de personnes autorisé...
- 5) Le locataire est responsable de la tenue permanente du livre de bord qui lui...
- 6) En cas de perte ou d'avarie en cours de location, dues à l'usure normale du...
- 7) En cas d'avarie grave : démâtage, voie d'eau, incendie,, le locataire est tenu. Rachat de Franchise\* conseillé en cas de location avec équipage.

### ARTICLE IV. RÉSILIATION PAR LE LOCATAIRE

- 1) La période et la durée pour laquelle le présent contrat a été conclu ne pour...
- 2) Afin de se prémunir contre les risques prévus ci-dessus, le locataire doit...
- 3) Si le bateau livré n'est pas en état de naviguer par manque d'un élément...

### ARTICLE V. RÉSILIATION, MODIFICATIONS PAR LE LOUEUR

Si à la suite d'une avarie survenue pendant la période précédente de location..

### ARTICLE VI. LITIGES.

(Conditions générales locations expédiées lors de la confirmation inscription)

**REGLEMENTS ( €uros )**  
 30% à la réservation  
 50% 8 sem avant départ  
 100% 3 sem avant départ

Date & signature :  
 (Lu et approuvé)

Rachat de Franchise*		4% location	€
Compléments Assurances	Annulation	3% garantie	€
	Rapatriement zone Europe	<8 jrs <14 jrs	40€ 55€
	Frais Police	Forfait	20€
	<b>Total</b>		<b>€</b>

**Assurance annulation obligatoire**